

En complément de ces mesures, je serai attentive à ce que les actions suivantes soient engagées par les services de la DGAC :

- le renforcement de la formation des pilotes à la connaissance des trajectoires pour en améliorer le suivi, grâce à plusieurs outils, dont la mise en place de repères au sol supplémentaires, et des actions spécifiques de formation par les instructeurs lors de renouvellement des licences de pilotes ;
- le renforcement des sanctions ciblées sur les pilotes peu soucieux du respect des riverains d'aérodrome : la base réglementaire renforcée permettra une meilleure solidité juridique des constats d'infraction et les pilotes dont les infractions seraient avérées devront être traités sur un plan disciplinaire, c'est-à-dire encourir des sanctions pouvant aller jusqu'à une suspension de leur licence ;
- la sensibilisation des pilotes des machines les plus puissantes sur le terrain à une utilisation adaptée de la puissance moteur pour diminuer les émissions sonores ;
- l'étude de la faisabilité d'une trajectoire d'évitement des Loges-en-Josas pour les départs vers l'Est des vols aux instruments.

S'agissant des hélicoptères, j'ai bien perçu le fort mécontentement qui s'est exprimé sur la gêne croissante occasionnée par l'activité, et j'ai conscience que ce sujet devra faire l'objet d'une démarche particulière.

Compte tenu des différentes évolutions récentes du contexte d'exercice de cette activité, et notamment le décret limitant l'activité au dessus des zones à forte densité de population, ainsi que les annonces de transferts de l'activité commerciale depuis l'héliport d'Issy, j'ai demandé à la DGAC de faire une analyse précise des évolutions récentes de trafic et de la présenter lors de la prochaine CCE, afin d'évaluer la pertinence et la possibilité de mesures particulières. Les actions de court terme déjà engagées, telle que la recherche d'une trajectoire au nord du terrain, seront poursuivies.

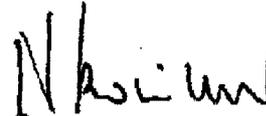
Enfin, le projet CALIPSO de classification fine des aéronefs légers selon leurs performances acoustiques sera poursuivi et doit aboutir en 2012. Cette classification permettra ensuite de construire des mesures vertueuses favorisant l'utilisation du terrain par les avions les moins bruyants.

Je souhaite que la CCE puisse se réunir pour se prononcer sur ces mesures dans les prochaines semaines, afin que celles-ci puissent être mises en œuvre dès cet été.

Comme vous le soulignez, cet aérodrome est un centre d'activité aérienne essentiel pour la région parisienne et il importe de veiller à préserver son activité, tout en maîtrisant son développement et en limitant les nuisances générées. Il conviendra donc de donner les garanties aux usagers que ces mesures de restriction d'activité ne sont pas le début d'un processus visant à terme à une fermeture définitive.

La maîtrise du développement et des nuisances passera nécessairement par le rétablissement du climat de confiance et du dialogue entre usagers, riverains et élus. La charte de l'environnement de cet aérodrome, signée en 2004, mérite d'être actualisée en tenant compte de ces évolutions. Je solliciterai également l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) pour participer activement à ce dialogue, notamment au sein de la CCE.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma meilleure considération.



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET